

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 23 octobre 2024

POINT D'ÉTAPE SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE L'HÔPITAL COMMUN TARBES-LOURDES

Le préfet des Hautes-Pyrénées et le directeur général de l'ARS ont réuni, le 23 octobre 2024, le quatrième comité de pilotage départemental du projet de construction de l'hôpital commun Tarbes-Lourdes sur le territoire de la commune de Lanne. La coopération entre les différents acteurs (communauté médico-sociale, services de l'État et collectivités) permet d'avancer, ensemble, sur ce projet d'envergure pour le territoire des Hautes-Pyrénées.

Ce projet de construction, initié dès 2008 et validé en mars 2022, vise à renforcer l'offre de soins sur le territoire. La création d'un hôpital de recours départemental attractif et doté d'un plateau technique performant s'inscrira en complémentarité et en appui des établissements de proximité existants de Lannemezan, Bagnères-de-Bigorre, Vic-en-Bigorre, Lourdes, Astugue et Tarbes.

Il est un des projets structurants de la région Occitanie et bénéficie d'un accompagnement financier de l'État de 210 M€ sans équivalent au niveau national. L'actuelle ministre de la Santé a d'ores et déjà été interpellée sur ce dossier.

La composition diversifiée et large du COPIL réunit les parlementaires et des élus, des représentants des collectivités territoriales concernées, des représentants des usagers, du personnel et des professionnels, ainsi que les institutions impliquées, permettant d'en faire un espace d'échange constructif et éclairé pour accompagner la mise en œuvre de ce projet, essentiel pour le département.

La direction de l'établissement a, lors de ce comité, fait une restitution de la campagne de concertation préalable organisée du 13 mai au 24 juillet 2024 à la suite de la saisine par le Conseil Départemental et l'hôpital de la commission nationale du débat public (CNDP) conformément à l'article L.121-17 du code de l'environnement. Cette campagne a permis de diffuser une information transparente et de proposer des espaces pour de nombreux échanges relatifs à ce projet. Il en ressort le constat de l'urgence à agir et de l'impérieuse nécessité de ce projet. Les garants de la CNDP ont remis leur rapport le 24 août 2024, formulant à la fois des recommandations et des demandes de précisions.

Les propositions du public ont fait l'objet d'une analyse poussée, qui a été partagée avec les instances de l'établissement et le comité de pilotage départemental. L'hôpital, en qualité de maître d'ouvrage, fera part de ses réponses et de son positionnement le 24 octobre 2024, en les publiant sur son site internet et sur le site de la concertation, qui restera accessible jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Le comité de pilotage départemental et ses groupes de travail seront partie prenante à la concertation continue qui accompagnera ce projet dans les prochaines phases de sa mise en œuvre.

Les membres du comité de pilotage se sont réjouis de la qualité des travaux restitués par les différents groupes de travail (GT) sur les thématiques suivantes :

- **les sujets d'infrastructure (l'implantation, la construction, les accès, les mobilités douces, l'environnement, l'assainissement) ;**

Le GT1, réuni le 16 octobre 2024, a permis de faire un retour sur l'avancement des procédures préalables requises traitées au sein du comité technique dédié, piloté par la secrétaire générale de la préfecture et dans lequel le centre hospitalier, appuyé par son AMO, travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires (services de l'État, conseil départemental, CATLP notamment).

- **le projet médical d'établissement cible (2029) et le projet médical intermédiaire pour accompagner les structures existantes sur la période 2023-2029 ;**

Le GT2, réuni le 16 octobre 2024, a restitué les travaux menés en interne à l'hôpital. Ceux-ci se poursuivent de façon sereine et active et sont entrés dans une phase plus technique. L'établissement s'est doté d'une méthodologie participative et rigoureuse, afin de garantir l'élaboration effective d'un projet répondant aux différents besoins. Enfin, le GT 2 a été informé du lancement d'une étude sur la chirurgie, pilotée par la direction des projets et de l'innovation. Celle-ci permettra d'étayer les différents scénarios d'optimisation de l'activité chirurgicale du CHTL. Les résultats sont attendus courant novembre 2024.

- **l'usage et la destination future des actuels sites de Tarbes et de Lourdes à l'horizon 2030.**

Le GT3, réuni le 9 octobre 2024, a repris les différentes hypothèses issues de la concertation publique et devra produire au regard de chaque site, les études bâtementaires, environnementales, les servitudes... propres à chacun et permettant d'envisager les conditions de leur reconversion.

DIRECTION DU CABINET DU PRÉFET

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET DE LA
COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Tél : 05 62 56 65 05 / 06 13 23 07 80

Mél : pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

4 Place Charles de Gaulle 65 000 TARBES

tel : 05 62 56 65 65

www.hautes-pyrenees.gouv.fr

@prefet65    